

N° 5418²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2004-2005

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL**

**autorisant le Gouvernement à mettre en oeuvre des travaux extraordinaires
d'intérêt général au cours de l'année 2005**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES EMPLOYES PRIVES

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES EMPLOYES PRIVES
AU MINISTRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

(16.12.2004)

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 2 décembre 2004, réf.: GT/cb, vous avez soumis le projet de règlement grand-ducal sous rubrique à l'avis de la Chambre des Employés Privés.

Ce projet a pour objet de reconduire pour une année l'habilitation conférée au Gouvernement par l'article 15, alinéa 2, de la loi modifiée du 26 juillet 1975 autorisant le Gouvernement à prendre des mesures destinées à prévenir des licenciements pour des causes conjoncturelles et à assurer le maintien de l'emploi.

Le projet soumis pour avis n'appelle pas de commentaire de la part de la Chambre des Employés Privés.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour la Chambre des Employés Privés,

Le Directeur,
Norbert TREMUTH

Le Président,
Jean-Claude REDING

